

### **Maison du Peuple, 11 rue Battant - Salle DAVID - Bail emphytéotique au profit de la Ville de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Maison du Peuple, Société Coopérative à Capital et Personnel variables, est propriétaire de divers corps de bâtiments situés 11 rue Battant. Ces locaux présentent un intérêt historique et patrimonial important (salle David, salle Graizely, salle Vagneron) et offrent des opportunités intéressantes en terme d'aménagement d'espaces d'animation et de création de salles de quartier et/ou de centre-ville.

Pour sa part, la Ville de Besançon est sensible aux nombreuses demandes formulées par le conseil et les habitants du quartier. Elle a démarré une réflexion globale sur les équipements à réaliser sur ce quartier (rue Battant, rue de la Madeleine, rue Champrond).

Dans ces conditions, il a été envisagé dans un premier temps de procéder au réaménagement de la salle David, afin de la mettre à disposition des habitants et associations du quartier Battant.

Pour ce faire, la Ville a sollicité les responsables de la Maison du Peuple, qui ont répondu favorablement à cette demande. Il est proposé que la Maison du Peuple accorde à la Ville de Besançon un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans, portant sur la salle David et ses dépendances directes (cuisine, chaufferie et sanitaires).

Dans ce cadre, la Ville en tant qu'emphytéote, procéderait à la rénovation et au réaménagement complet de cette salle très vétuste, située en deuxième cour de l'ensemble immobilier 11 rue Battant. Les travaux de rénovation avant étude sont estimés à environ 0,4 M€.

La salle ainsi rénovée viendra compléter l'espace d'animation des Bains-Douches actuellement en réfection, qui ne disposera pas d'une salle de grande dimension pourtant nécessaire pour certaines activités festives ou de loisirs.

Cette salle viendra de surcroît utilement renforcer le parc de salles municipales susceptibles d'être mises à disposition d'associations à Battant et au centre-ville. En effet, la salle Battant, très souvent mobilisée par le Conservatoire National de Région, ne constitue plus une ressource suffisante.

Ce bail serait conclu aux conditions essentielles suivantes :

- durée : 60 années à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007
- redevance annuelle fixée à 50 €
- gestion de la salle David par les services de la Ville de Besançon
- clause résolutoire : dans l'hypothèse où les travaux n'auraient pas débuté au 1<sup>er</sup> mars 2009, le bail sera résilié de plein droit.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le bail emphytéotique à intervenir avec la Maison du Peuple.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.*